



PONT-A-CELLES

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de ENECO WIND BELGIUM SA, chaussée de Huy 120 A à 1300 WAVRE, pour démanteler les anciennes éoliennes et équipements connexes et implanter 9 nouvelles éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 5,56 et 7,2 MW pour la variante 1 et entre 4,26 et 6,2 MW pour la variante 2 sur le territoire de la Commune de VILLERS-LA-VILLE, sur la même plaine agricole que celle où se situe le parc éolien actuel. N° du dossier DPA : 10019054.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : rue de Chassart à 1495 VILLERS-LA-VILLE (Marbais)

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 27 mai 2025	Le 5 juin 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 8 juillet 2025 à 11 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire des Communes de Villers-la-Ville, Fleurus, Sombreffe, Les Bons Villers, Genappe, Court-Saint-Etienne, Chastre, Sambreville, Charleroi et Jemeppe-sur-Sambre. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Eneco Wind Belgium, chaussée de Huy 120 A à 1300 Wavre : 010/23.26.42 ou infoEWB@eneco.com ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/65.47.70 ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Brabant wallon : 010/23.12.11 ;
- du service Eco-conseil - environnement de la Commune de Villers-la-Ville : 071/87.03.89 ou environnement@villers-la-ville.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 19 mai 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN